

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE LA  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PRODUCTEURS DE  
FRUITS ET LÉGUMES DE TRANSFORMATION DANS LA  
MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN  
CONJOINT DES PRODUCTEURS DE LÉGUMES DESTINÉS  
À LA TRANSFORMATION**

Le 29 avril 2015

## TABLE DES MATIÈRES

1.	L'OBJET .....	1
2.	LA SÉANCE PUBLIQUE .....	1
3.	LES PARTICIPANTS.....	2
4.	LA SITUATION DE L'INDUSTRIE .....	2
5.	LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES DE TRANSFORMATION DANS LA MISE EN MARCHÉ ET LES OBSERVATIONS DES PERSONNES INTÉRESSÉES .....	4
5.1	Présentation la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation .....	4
5.2	Présentation des personnes intéressées .....	6
5.2.1	Présentation de L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec.....	6
5.2.2	Présentation de Bonduelle Canada inc.....	7
6.	L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT.....	8
6.1	Présentation de la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation .....	8
7.	L'ANALYSE .....	9
8.	LES RECOMMANDATIONS.....	10

## ANNEXE

Annexe 1 Les participants à la séance publique

## LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AMPAQ	L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec
Bonduelle	Bonduelle Canada inc.
CÉROM	Centre de recherche sur les grains (CÉROM) inc.
CTAC	Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation
Fédération	Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation
Loi	Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
PHMC	Pois, haricots, maïs et concombres
Plan conjoint	Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation
Régie	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Table filière	Table filière des légumes de transformation

## 1. L'OBJET

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*<sup>1</sup> (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

La Fédération québécoise des producteurs de fruits et de légumes de transformation (la Fédération) est désignée pour appliquer le *Plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation*<sup>2</sup> (Le Plan conjoint).

C'est en vertu de cette obligation qui lui est faite que la Régie a procédé, au cours d'une séance publique, à l'évaluation des interventions de la Fédération dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint qu'elle est chargée d'administrer.

## 2. LA SÉANCE PUBLIQUE

La Fédération ainsi que les intervenants de l'industrie ont été invités par la Régie à participer à une séance publique le 27 novembre 2014 à Saint-Hyacinthe, afin de procéder à cette évaluation. La Régie a préalablement fait publier un avis de séance publique dans l'édition du 29 octobre 2014 du journal *La Terre de chez nous*.

Les objectifs visés par la Régie et communiqués dans la lettre d'invitation sont les suivants :

- prendre connaissance de la situation actuelle du secteur;
- prendre connaissance des résultats des interventions de la Fédération dans la mise en marché du produit visé, à l'aide notamment d'indicateurs;
- prendre connaissance des cibles stratégiques et des priorités retenues pour optimiser les interventions de la Fédération dans la mise en marché du produit visé;
- évaluer la pertinence des interventions de la Fédération dans la mise en marché du produit visé.

Voici l'aperçu du déroulement de la séance publique. En premier lieu, la Direction du développement des secteurs agroalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) trace le portrait du secteur. À la suite de cette présentation, la Fédération soumet son rapport sur ses interventions dans la mise en marché du produit visé. Viennent ensuite les présentations de L'Association des manufacturiers de produits alimentaires

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. M-35.1

<sup>2</sup> RLRQ, c. M-35.1, r. 221

du Québec (AMPAQ), organisation affiliée au Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation<sup>3</sup> (CTAC), ainsi que celle de Bonduelle Canada inc. (Bonduelle). Tout au long de la séance, les intervenants présents sont invités à soumettre leurs observations à la suite de chacune des présentations.

La séance fait l'objet d'un enregistrement et les documents déposés par les intervenants sont disponibles en s'adressant au Secrétariat de la Régie.

### 3. LES PARTICIPANTS

**Les personnes désignées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sont :**

Monsieur Gaétan Busque, président de la séance et vice-président de la Régie  
Monsieur Louis-Philippe Paquin, régisseur  
Monsieur Daniel Diorio, régisseur  
Madame Marie-Claude Sirois, secrétaire de séance

**La Fédération québécoise des producteurs de fruits et de légumes de transformation est représentée par :**

Monsieur Yvan Michon, président  
Monsieur Pascal Forest, premier vice-président (Laurentides-Lanaudière-Mauricie)  
Monsieur Daniel Pétrin, deuxième vice-président (Centre-du-Québec)  
Monsieur Jocelyn Prud'homme, administrateur (Saint-Jean-Valleyfield)  
Monsieur Claude Rivest, administrateur (Laurentides-Lanaudière-Mauricie)  
Madame Judith Lupien, directrice générale

### 4. LA SITUATION DE L'INDUSTRIE

La Régie tient à remercier M. Pierre Mongrain pour la présentation de la *Monographie de l'industrie des légumes de transformation au Québec* réalisée par la Direction du développement des secteurs agroalimentaires du MAPAQ. Cette monographie est une analyse évolutive et comparative de l'industrie québécoise des légumes de transformation. Elle porte sur une période de cinq (5) années, soit des années 2009 à 2013 inclusivement. La Régie invite le lecteur à consulter ce document qui est disponible au Secrétariat de la Régie ainsi que sur le site Internet du MAPAQ à l'adresse électronique suivante : ([http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie\\_legumestransformation\\_web.pdf](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_legumestransformation_web.pdf)). La Régie en reprend certains éléments pour bien cerner le secteur.

Au Québec comme en Amérique du Nord, la consommation des produits frais est favorisée au détriment des légumes transformés. Entre 2009 et 2013, la valeur des ventes québécoises de légumes frais a augmenté de 3 %. La demande pour les légumes surgelés est demeurée stable, alors qu'elle est en baisse pour les conserves de pois et de maïs sucré ainsi que pour la relish et les cornichons.

---

<sup>3</sup> Depuis le 31 mars 2015, le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation porte le nom de Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ).

Les légumes transformés d'apparence artisanale auraient davantage la cote dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI), le surgelé et le pré-coupé semblent être les voies d'avenir pour les services alimentaires. Certains hôteliers achètent des produits de l'Europe afin de répondre à leurs besoins particuliers quant aux aliments qu'ils offrent dans leur salle à manger et leurs services de banquet.

Le Québec occupe la première place des provinces exportatrices avec 49 % de la valeur canadienne en 2013. Les exportations sont principalement dirigées vers les États-Unis. Le Québec exporte surtout des légumes surgelés (56 %) et en conserve (38 %), mais très peu de légumes marinés, de légumes déshydratés ou de jus de légumes. Ainsi, en 2013, le concombre de transformation est le légume importé le plus important. Il représente 42 % du total de toutes les importations en pois, haricots, maïs et concombres (PHMC).

Mondialement, la Chine est au premier rang des pays producteurs de pois, de haricot et de concombre. Les États-Unis occupent cette place pour le maïs sucré. Au Canada, l'Ontario est la première province productrice de légumes de transformation avec 43 % des superficies, suivie du Québec avec 29 %.

La production québécoise se situe principalement dans les régions de la Montérégie (78 %), de Lanaudière (9,8 %) et du Centre-du-Québec (9,6 %). La répartition géographique des 532 fermes s'explique en partie par les conditions climatiques et les divers types de sol, mais aussi, dans une certaine mesure, par la présence des usines de transformation dans ces régions.

Le volume total de production de légumes de transformation se situe approximativement à 95 000 tonnes. Le maïs sucré représente 50 % de cette production suivi par le pois (22 %), le haricot (19 %) et le concombre (10 %).

La très grande majorité des producteurs de légumes de transformation sont avant tout des producteurs de grandes cultures. En effet, seulement 18 % des entreprises tirent la plus grande partie de leurs revenus des légumes de transformation. Au Québec, entre 2009 et 2013, les superficies ensemencées sont en baisse pour se stabiliser aux environs de 16 000 hectares. Les rendements moyens, quant à eux, se sont améliorés dans toutes les productions de PHMC.

Les prix minimaux que reçoivent les producteurs sont négociés par la Fédération. Ils sont établis en fonction de la production et des caractéristiques des légumes (grosceur, tendreté et rendement). Fait à noter, un revenu cible à l'hectare est aussi considéré (sensiblement identique, quel que soit le type de légume), le tout en lien avec les revenus escomptés qui proviendraient des grandes cultures. De 2009 à 2013, les primes à l'ensemencement offertes aux producteurs ont augmenté, compte tenu de la hausse du prix des céréales et des protéagineux.

En général, la production des légumes de transformation est très mécanisée; exception faite pour le concombre où la main-d'œuvre représente 50 % du coût de production.

Les principaux acteurs québécois de la transformation de légumes sont : Bonduelle, Spécialités Lassonde inc., Les Aliments Whyte's inc., Aliments Putters inc. et Les produits S. & G. inc. Les trois premiers acteurs se partagent plus de 95 % de l'activité économique du secteur.

Bonduelle, avec quatre usines distinctes, est le plus important transformateur de légumes en conserve et surgelés au Canada. Ses champs d'activités sont les pois, les haricots et le maïs.

Elle mise sur l'innovation et le développement de nouveaux produits en vue de s'approprier de nouvelles parts de marché. Depuis 2008, Bonduelle a implanté, dans la région de Lanaudière, la culture du haricot extra-fin.

En 2013, Spécialités Lassonde inc. a, quant à elle, innové en mettant en marché des épis de maïs sucré, de longue conservation, emballés sous vide.

La compagnie Les Aliments Whyte's est le principal transformateur de concombres au Québec. En 2012, elle a acquis Strub Brothers LTD (Ontario) et en a déplacé la fabrication, permettant ainsi d'augmenter les superficiesensemencées au Québec.

Le Québec se distingue du reste du Canada par la participation active de tous les maillons de la chaîne par le moyen de la Table filière des légumes de transformation (la Table filière) pour le choix des priorités et des projets de recherche. Cette structure permet de répondre rapidement aux priorités. Ailleurs au Canada, chaque maillon mène séparément ses projets.

Les consommateurs consacrent de moins en moins de temps pour cuisiner, mais ont un intérêt marqué pour l'alimentation santé. La demande pour les produits biologiques, l'évolution de la démographie, le vieillissement de la population, la réduction de la taille des ménages, l'augmentation de l'ethnicité et les habitudes alimentaires des nouveaux arrivants sont également des éléments à tenir en compte dans le développement de futurs produits et le positionnement de marché.

## **5. LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES DE TRANSFORMATION DANS LA MISE EN MARCHÉ ET LES OBSERVATIONS DES PERSONNES INTÉRESSÉES**

### **5.1 Présentation la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation**

Le rapport de la Fédération est déposé et fait partie intégrante du présent rapport. Mme Judith Lupien, M. Yvan Michon et M. Pascal Forest en font la présentation.

Le Plan conjoint vise les légumes produits au Québec destinés et livrés aux fins de transformation. Les légumes visés sont les haricots jaunes et verts, les pois verts, le maïs sucré, les concombres, les asperges et les tomates. Au cours de la période, les asperges et les tomates destinées à la transformation n'ont pas été produites puisqu'il y a peu de demandes pour ces produits. Le terme « transformation » est défini comme toute activité liée à la cuisson, la mise en conserve, la déshydratation, le séchage, la lyophilisation, la congélation, la coupe en tranche, la macération, l'emballage ou toute autre transformation et comprend également l'extraction du jus à partir du produit visé.

La mise en marché des produits visés est encadrée par six règlements et une convention de mise en marché négociée annuellement entre la Fédération et l'AMPAQ. La convention homologuée par la Régie constitue le principal outil du Plan conjoint. Au cours de la période visée, la Fédération a traité 62 différends survenus entre les producteurs et les acheteurs, à la satisfaction des parties, sans recourir à la Régie.

Comme la production et la transformation sont étroitement liées, une approche de négociation raisonnée a été retenue au fil des ans. Ce type de négociation met l'accent sur les objectifs communs des parties. De plus, la Fédération gère un mécanisme de surabondance. Ce mécanisme est basé sur un système de péréquation entre les producteurs afin de garantir un revenu équitable à tous.

Les cultures alternatives constituent un aspect important à considérer lors des négociations. La Fédération a proposé aux acheteurs une méthodologie afin d'établir des prix cibles et des rendements de référence pour le maïs grain, le soya et le blé par le moyen de la mise en place d'un observatoire économique.

Un des aspects les plus importants pour la Fédération est d'assurer un revenu aux producteurs visés par le Plan conjoint. Afin de porter un regard sur la qualité de ses interventions en matière de revenu aux producteurs, la Fédération a retenu trois indicateurs, à savoir : l'évolution des revenus totaux, l'évolution des prix négociés et l'évolution du revenu moyen par acre ensemencé.

En général, la tendance des revenus totaux des producteurs pour leurs légumes de transformation a été à la hausse de 2009 à 2013 grâce aux augmentations de prix négociées en 2011 et 2012, à la négociation de certaines clauses de partage du risque avec les acheteurs et à l'évolution des volumes.

Dans un contexte de concurrence avec les cultures alternatives, l'évolution du revenu moyen par acre est une donnée importante pour le producteur. Entre 2009 et 2013, ce revenu a augmenté pour les trois catégories de pois et ce revenu est moins différencié d'une catégorie à l'autre en 2013. Au cours de la même période, le revenu moyen par acre a augmenté pour les six catégories d'haricots et il existe une équité parmi les différentes catégories d'haricots à l'égard du revenu moyen par acre. Dans la production de maïs sucré, il y a une bonne équité entre le maïs de catégorie A et le maïs épi relativement au revenu par acre semé. Malgré un prix plus élevé, le maïs épi a généré globalement un revenu similaire aux maïs crème et grain entre 2009 et 2013.

La Fédération a retenu deux indicateurs pour mesurer la vitalité du secteur, à savoir : le nombre de fermes par région et l'évolution des superficies ensemencées par produit visé. Globalement, en 2013, il y a 507 fermes productrices en PHMC dans les quatre régions productrices. De 2009 à 2013, on note une diminution de 15 % du nombre de fermes qui s'explique par le nombre de fermes contractant de plus en plus de grandes superficies, et souvent, plus d'un légume.

De plus, il y a eu un déplacement important de la production des haricots vers les régions du Centre-du-Québec et de Lanaudière. En 2012, on note le retour de la production de pois dans la région de Lanaudière. Le déplacement de la production de la culture des pois de la Montérégie vers la région de Lanaudière s'explique par les meilleures conditions agronomiques et la possibilité de produire les pois sur des rotations de cinq ans (facteur important pour l'accroissement des rendements).

Au cours de la période, il y a une stabilisation des superficies semées annuellement pour les haricots, maïs et concombres. Il y a par contre une diminution de 17 % des superficies ensemencées en pois qui s'explique par la difficulté de recruter des producteurs. Les volumes contractés dans le concombre de transformation, après avoir atteint un plancher en 2011, ont



amorcé une reprise, notamment à la suite du rachat par Les Aliments Whyte's, en 2012, de l'entreprise ontarienne Strub Brother LTD.

Dans le secteur des légumes de transformation, les intervenants partagent leurs visions et préoccupations autour de la Table filière afin d'établir les priorités d'action. La Fédération prend une part active aux travaux de cette table. Au cours de la période, elle a participé au comité Mise en marché, au comité Innovation et au comité Concombre. La Fédération a présidé le comité Concombre de la Table filière qui a été l'instance de travail pour le plan de relance du secteur du concombre de transformation. L'étude de compétitivité du secteur a aussi été effectuée dans le cadre des travaux de la Table filière.

Les revenus des cultures alternatives de maïs grain et de soya ainsi que la production ontarienne ont été retenus pour caractériser l'environnement commercial des légumes de transformation.

Entre 2009 et 2013, le secteur des légumes de transformation a été confronté à une progression marquée des prix du maïs grain et du soya. Associées à une amélioration rapide des rendements, les opportunités de revenu offertes par ces cultures ont soulevé un enjeu important pour le secteur des légumes de transformation. Toutefois, malgré la hausse des superficies en maïs grain (8 %) et en soya (19 %), les superficies ensemencées en légumes de transformation n'ont globalement pas varié à la baisse de façon équivalente. Il faut noter que la culture du pois a été la plus touchée par la croissance de celle du soya.

Le Québec et l'Ontario tendent à se rapprocher en matière de volumes produits en pois, haricots et maïs sucré. Bien que l'Ontario produise encore plus de volumes de ces légumes que le Québec, ce dernier a subi, depuis 2009, une baisse de volumes moins importante (7 %) comparativement à l'Ontario (25 %). Dans la production du concombre, la structure du marché y est différente; la production ontarienne repose sur la présence d'un seul gros acheteur qui exporte en vrac aux États-Unis. Cette situation explique, en partie, la progression des volumes au Québec (46 %) par rapport à la baisse de 21 % en Ontario.

Au cours de la période, la Fédération s'est investie dans des activités visant la qualité et la promotion des légumes de transformation, la recherche et le développement ainsi que dans la diffusion de l'information.

## **5.2 Présentation des personnes intéressées**

### **5.2.1 Présentation de L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec**

M. Dimitri Frayes dépose le mémoire de l'AMPAQ et en fait la présentation.

L'AMPAQ est l'association accréditée par la Régie pour négocier la convention de mise en marché des légumes de transformation avec la Fédération. Elle représente les acheteurs. L'AMPAQ reconnaît que les relations entre les acheteurs et la Fédération sont bonnes et que le partenariat tient compte des besoins des acheteurs. Un seul souhait important pour les industriels concerne un effort accru de la part de la Fédération pour garantir les volumes de production année après année.

Le principal enjeu de l'industrie de la transformation est la mise en marché. L'accès aux tablettes des détaillants est de plus en plus difficile et de plus en plus onéreux. C'est au Québec que les marges des entreprises de transformation alimentaire sont les plus basses du Canada. Un second enjeu, aussi important, concerne la main-d'œuvre peu spécialisée autant dans les champs qu'en usine. La refonte du programme des travailleurs étrangers temporaires, au printemps 2014, par le gouvernement fédéral, pose de nouveaux défis à la filière.

L'AMPAQ indique que la Table filière fonctionne très bien. Tous les maillons de la chaîne de valeur y sont présents et actifs. Ainsi, afin de poursuivre le développement de l'industrie, le biologique a été identifié comme piste de croissance pour le futur. Le principal défi de la Table filière est maintenant l'élaboration du plan stratégique 2015-2018.

L'AMPAQ incite la Fédération à s'assurer que les connaissances issues de projets de recherche soient transférées aux producteurs et que ceux-ci évoluent dans leurs pratiques culturelles. À titre d'exemple, on mentionne la culture des pois où il y aurait avantage à améliorer les rendements en investissant dans des activités de recherche et développement.

L'AMPAQ indique que le CTAC a déposé, en août 2014, auprès de la Régie, une demande de transfert de l'accréditation de l'AMPAQ au CTAC.

## 5.2.2 Présentation de Bonduelle Canada inc.

M. Vielfaure présente les observations pour Bonduelle.

Bonduelle entretient de bonnes relations avec l'ensemble des acteurs de la filière. Elle mentionne que la Fédération constitue un interlocuteur crédible et pertinent. Toutefois, elle s'avère l'unique transformateur au Québec pour les pois, les haricots et le maïs sucré. Elle qualifie le modèle actuel d'aberrant, d'inutile et d'onéreux. Elle manifeste le souhait de changer ce modèle de négociation afin de répondre directement lors des négociations aux différentes tables sans avoir à passer par l'AMPAQ.

Bonduelle manifeste le souhait d'améliorer la garantie du nombre d'hectares qui seront mis en culture annuellement. Elle apprécierait que la Fédération se présente aux négociations avec un nombre d'hectares ferme à proposer pour la culture des légumes de transformation. Cette dernière rappelle que les producteurs décident des superficies à ensemercer et ne s'engagent que pour une année à la fois. Bonduelle demande à la Fédération d'examiner différents mécanismes permettant de sécuriser davantage l'approvisionnement des usines.

Au cours des dernières années, Bonduelle a pris certaines décisions d'affaires favorables au Québec, grâce à la bonne relation qu'elle entretient avec la Fédération. Celle-ci permet des actions concertées et ciblées, comme dans le cas du développement du haricot extra-fin. Sans cette bonne collaboration, Bonduelle ne se serait jamais engagée à investir autant dans le développement de la filière du haricot extra-fin au Québec (une première en Amérique du Nord).

Bonduelle salue les efforts déployés par la Fédération pour la mise sur pied d'un système de partage de l'information. L'information partagée est transparente, même si elle ne favorise pas toujours la Fédération.

## **6. L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT**

### **6.1 Présentation de la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation**

La Fédération compte entreprendre, en 2015, une démarche de planification stratégique en lien avec celle qu'amorce la Table filière des légumes de transformation. Dans le cadre de sa future planification stratégique, la Fédération a identifié des actions dans les quatre axes suivants :

1. Le développement du secteur :
  - l'introduction d'une nouvelle culture au Plan conjoint, à savoir l'edamame;
  - la consolidation de la relance du secteur de la production de concombres de transformation;
  - l'amélioration de la productivité des cultures, notamment celle du pois, en revoyant la régie de production de ce légume et les outils de lutte phytosanitaire;
  - la poursuite des activités de vigie et d'information, en bonifiant ses réseaux et le partage de l'information, afin de soutenir la croissance du secteur;
  - la conclusion d'une entente de partenariat tripartite (Fédération-Transformateurs-Centre de recherche sur les grains (CÉROM) inc. (CÉROM));
  - le cas échéant, avec l'introduction de l'edamame et l'évolution des rendements, une analyse du taux des prélevés sera effectuée;
2. La mise en marché :
  - les conditions de production, de récolte et de partage des risques afin de garantir un revenu compétitif aux producteurs;
  - l'amélioration de la convention de mise en marché afin qu'elle réponde adéquatement aux besoins et réalités des producteurs et des transformateurs;
  - la bonification de l'observatoire économique afin de parfaire les analyses et de suivre la performance du secteur et des marchés;
3. La promotion :
  - la Fédération envisage :
    - o de poursuivre la stratégie de promotion amorcée qui mise sur la provenance des produits, leur praticité et leur valeur nutritionnelle;
    - o de poursuivre la création d'alliances constructives et créatrices avec des organismes;
    - o d'introduire les outils de nouvelles technologies dans les activités de promotion afin de rejoindre une nouvelle clientèle;
4. L'administration de la Fédération :
  - la Fédération souhaite amorcer une réflexion sur des actions à mettre en place pour répondre aux besoins exprimés par les producteurs. Elle demeure notamment prête à envisager d'étendre le Plan conjoint à d'autres légumes.

## 7. L'ANALYSE

La Régie tient à souligner les efforts déployés par tous les intervenants pour la qualité des documents déposés ainsi que de leur présentation. La pertinence des informations et les éléments de réflexion permettent de bien saisir l'ensemble du secteur des légumes de transformation.

La Régie constate que 95 % de l'activité du secteur est entre les mains de trois industriels et que chacun exploite son créneau spécifique. Cette situation n'affecte en rien le dynamisme du secteur, car la filière québécoise des légumes de transformation est compétitive face à la concurrence ontarienne. La Régie note les efforts déployés par les industriels dans le projet de relance du concombre, de l'introduction du haricot extra-fin (production et transformation) ainsi que du développement des épis de maïs sucré, de longue conservation, emballés sous vide.

La Régie constate une évolution de la situation du secteur des légumes de transformation en comparaison avec la dernière évaluation périodique. De 2009 à 2013, au Québec, les volumes de production sont en augmentation pour le concombre, le haricot et le pois. Les revenus totaux des producteurs de l'ensemble des PHMC se sont également améliorés. La Régie reconnaît la pertinence des interventions du Plan conjoint et ses retombées qui profitent à toute la filière ainsi qu'à l'économie québécoise.

La Régie note que les relations d'affaires entre la Fédération et les industriels sont bonnes et que le climat de travail est excellent. Elle retient cependant que Bonduelle souhaite éventuellement participer directement aux négociations des différentes tables sans avoir à passer par l'AMPAQ. La Régie souligne que la requête pour le transfert de l'accréditation de l'AMPAQ vers le CTAQ fait présentement l'objet d'une analyse.

Le rapport présenté par la Fédération et les réponses fournies par ses administrateurs reflètent une transparence et une maîtrise dans l'application du Plan conjoint, à la fois dans l'intérêt des producteurs visés et des industriels du secteur. La Régie tient à souligner les nombreuses initiatives prises par la Fédération quant à la gestion d'un mécanisme de surabondance, à la mise en place de l'observatoire économique, au développement d'un logiciel permettant de colliger l'information des producteurs et d'en partager l'information avec les acheteurs. Fait à noter, les activités de promotion ont mis en évidence les marques des transformateurs québécois.

Malgré tout, même si elle a accru ses efforts pour garantir aux acheteurs des superficies en culture, le problème de sécuriser l'approvisionnement demeure récurrent et entier, année après année.

Récemment, le CÉROM est devenu le centre d'expertise pour les légumes de transformation et servira de plateforme pour des rencontres estivales et des activités de transfert technologique.

Sur le plan de l'administration du Plan conjoint, la Fédération a démontré qu'elle gère de façon responsable les budgets disponibles et qu'elle cherche constamment à améliorer son efficacité afin de dispenser les services à ses membres et atteindre les objectifs liés à son mandat. Toutefois, la Régie constate des retards dans la transmission des états financiers préliminaires et du rapport de l'auditeur indépendant à la Régie de 2009 à 2012 conformément aux délais prescrits par la Loi (article 77).

La Régie aurait souhaité que la Fédération présente une planification stratégique comportant des objectifs spécifiques, les moyens retenus, les résultats attendus et des indicateurs de résultats, comme il a été recommandé dans le rapport précédent. La Régie constate toutefois que les interventions entreprises au cours de la période par la Fédération correspondent globalement aux orientations et aux objectifs que s'était fixée la Table filière dans l'exercice de sa planification stratégique 2010-2013.

## **8. LES RECOMMANDATIONS**

Considérant ce qui précède, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recommande à la Fédération québécoise des producteurs de fruits et légumes de transformation :

- de poursuivre son implication et son support à la Table filière des légumes de transformation;
- de finaliser, à court terme, la planification stratégique 2015-2018 en y incluant un banc d'essai comparatif (benchmarking) avec l'Ontario;
- d'assumer un rôle de leader sur le développement de nouvelles cultures (edamame, culture biologique) et de continuer à le faire de concert avec les industriels;
- de maintenir des activités de recherche et de développement pertinentes, tout en s'assurant du transfert technologique auprès des producteurs, mais aussi de l'industrie en général;
- d'assurer la pérennité des cultures et, par le fait même, garantir l'approvisionnement des usines.

---

(s) Gaétan Busque

---

(s) Louis-Philippe Paquin

---

(s) Daniel Diorio

**Annexe 1**  
**Les participants à la séance publique**

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec :**

Monsieur Pierre Mongrain, secrétaire-coordonnateur de la Table filière des légumes de transformation  
Madame France Nadine Forget, représentante gouvernementale à la Table filière des légumes de transformation  
Monsieur Pierre Dumoulin, analyste en mise en marché  
Monsieur Jocelyn Trudel, conseiller à la Direction du développement des entreprises et des produits  
Madame Marie-Claude Rioux, technicienne agricole

**Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :**

L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec (AMPAQ) est représentée par :

Monsieur Dimitri Frayes, vice-président, Innovation et relations avec les membres, Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation

Bonduelle Canada inc. est représentée par :

Monsieur Daniel Vielfaure, vice-président, directeur général  
Monsieur Marc Lemery, vice-président sénior opérations  
Monsieur Yves Duquet, directeur agricole

Spécialités Lasonde inc. :

Monsieur Vincent Giasson, directeur agricole  
Monsieur Maxime Beauchesne, chef des produits

Association québécoise de la distribution de fruits et légumes

Madame Sophie Perreault, présidente-directrice générale

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Madame Émilie De La Haye Duponsel, agente de développement des marchés

Les Aliments Whyte's inc.

Monsieur Richard Malboeuf, responsable des approvisionnements